

### III Candidat.e.s en PASS

Trois écoles du réseau Polytech (Grenoble, Lyon et Paris-Saclay) proposent aux étudiant.e.s en PASS (Parcours Accès Santé Spécifique) une passerelle leur permettant d'intégrer, après une année de préparation, une formation d'ingénieurs au sein du réseau.

Cette passerelle existe sous 2 formats différents :

- Le **Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech Accès Santé (PeiP2 Accès Santé)** à Grenoble et Paris-Saclay qui permet aux candidat.e.s pouvant y accéder de candidater une seconde fois aux filières de santé (Médecine, Maïeutique, Odontologie ou Pharmacie) si elles.ils remplissent les conditions dictées par la faculté de Santé partenaire.
- le **Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech C (PeiP C)** à Grenoble, Lyon et Paris-Saclay qui ne permet pas de candidater aux filières de santé.

Deux voies d'admission existent pour les étudiant.e.s en PASS :

- La **voie conventionnée** (voir section III.1) ouverte aux étudiant.e.s en PASS dans une faculté de santé partenaire d'une école du réseau Polytech. Cette voie permet d'intégrer l'école Polytech partenaire de la faculté de santé d'origine de l'étudiant.e.
- La **voie nationale** (voir section III.2) ouverte à tou.te.s les étudiant.e.s en PASS.

Le tableau ci-dessous indique pour chaque faculté de santé, les voies d'accès possibles aux écoles du réseau Polytech recrutant des étudiant.e.s en PASS.

PARCOURS ACCESSIBLES AUX ÉTUDIANTS DE PASS			
Établissements	Voie conventionnée		Voie nationale
	PeiP2 Accès Santé	PeiP C	PeiP C
Faculté de médecine de Grenoble (Université Grenoble Alpes)	Grenoble	Grenoble	Lyon Paris-Saclay
Faculté de médecine Lyon Est (Université Claude Bernard Lyon I)		Lyon	Grenoble Paris-Saclay
Faculté de médecine et de maëutique Lyon Sud - Charles Mérieux (Université Claude Bernard Lyon I)		Lyon	Grenoble Paris-Saclay
Faculté de médecine de Paris-Saclay – Le Kremlin-Bicêtre (Université Paris-Saclay)	Paris-Saclay	Paris-Saclay	Grenoble Lyon
UFR de pharmacie de Chatenay Malabry (Université Paris-Saclay)	Paris-Saclay	Paris-Saclay	Grenoble Lyon
Autres facultés de santé			Grenoble Lyon Paris-Saclay

## ATTENTION

- Un.e étudiant.e peut postuler par la voie conventionnée à l'école Polytech partenaire de sa faculté de santé, et aux autres écoles Polytech par la voie nationale.
- Si un.e étudiant.e peut postuler par la voie conventionnée à une école du réseau Polytech, il.elle ne peut pas postuler à cette même école par la voie nationale.

La validation du PeiP offre un accès direct au cycle ingénieur sous statut étudiant de l'une des spécialités du réseau Polytech (3 ans de formation).

L'intégration en cycle ingénieur s'effectue selon une procédure unifiée nationale commune à l'ensemble des écoles du réseau Polytech. Cette procédure s'appuie sur les souhaits des élèves et prend en compte les résultats du bac, le rang de classement au concours de santé et les résultats du premier semestre du PeiP.

Comme le PeiP A, le **PeiP2 Accès Santé** et le **PeiP C** sont des parcours généralistes qui permettent d'intégrer, en cas de réussite, 80 des 83 spécialités sous statut étudiant du réseau Polytech.

**Attention**, certaines spécialités du domaine "génie biologique et génie alimentaire" sont inaccessibles aux PeiP2 Accès Santé et aux PeiP C, d'autres sont accessibles mais avec un nombre de places très limité (voir ci-dessous).

- Spécialités du domaine "génie biologique et génie alimentaire" **NON** accessibles aux PeiP2 Accès Santé et aux PeiP C :
  - Polytech Angers - Génie biologique et santé
  - Polytech Marseille - Génie biologique, Biotechnologie
  - Polytech Nice Sophia - Génie biologique
- Spécialités du domaine "génie biologique et génie alimentaire" accessibles aux PeiP2 Accès Santé et aux PeiP C mais avec un nombre de places faible :
  - Polytech Clermont-Ferrand - Génie biologique
  - Polytech Lille - Génie biologique et alimentaire
  - Polytech Sorbonne - Agroalimentaire

### III.1 Voie conventionnée

PASS : Voie conventionnée	
Candidat.e.s	Etudiant.e.s en PASS en 2021/2022 dans une faculté partenaire d'une école Polytech.
Modalités	Pour les étudiant.e.s en PASS dans une faculté de santé partenaire d'une école du réseau Polytech, s'adresser directement à cette école pour obtenir les modalités d'admission.
Informations	L'école Polytech accessible par la voie conventionnée dépend de la faculté de santé fréquentée (voir tableau page 13).

### III.2 Voie nationale : Série PASS

PASS : Voie nationale	
Candidat.e.s	Etudiant.e.s en PASS en 2021/2022 et passant le concours de Santé
Concours	Concours Polytech sur titres
Candidature	Site des admissions du réseau Polytech à partir du mercredi 6 avril 2022 9h :  <a href="https://admissions.polytech-reseau.org">https://admissions.polytech-reseau.org</a>
Modalités	Etude de dossier et entretien de motivation (voir les modalités complètes ci-dessous)
Informations	Les écoles Polytech accessibles par la voie nationale dépendent de la faculté de santé fréquentée (voir tableau page 13)
Frais de concours	- Gratuit pour les candidat.e.s boursier.e.s du gouvernement français en 2021-2022 - 95€ pour les autres candidat.e.s

La procédure de candidature et de suivi du concours s'effectue sur le site des admissions du réseau Polytech (<https://admissions.polytech-reseau.org>). Cette procédure se déroule en plusieurs phases :

### Inscription

La phase d'inscription se décompose en plusieurs étapes.

- **Etape 1 : Validation de l'e-mail**

La.le candidat.e fournit des informations sur le(s) pays où il a étudié, son nom, son prénom et son e-mail. Après validation de ces informations, la.le candidat.e reçoit un mail pour accéder à l'étape suivante.

- **Etape 2 : Pré-inscription**

Après avoir choisi un mot de passe, la.le candidat.e passe à l'étape suivante et reçoit par mail l'identifiant qui lui permettra de se connecter à son **espace candidat** sur le site des admissions du réseau Polytech.

- **Etape 3 : Recevabilité de l'inscription**

La.le candidat.e complète son identité et indique sa scolarité depuis le bac. Après confirmation des informations saisies, si l'inscription au concours est recevable, la.le candidat.e accède à l'étape suivante.

**Remarque :** La scolarité suivie par la.le candidat.e détermine la recevabilité ou non de son inscription au concours. Pour pouvoir postuler dans la série PASS, il faut être inscrit.e en PASS dans l'année en cours et terminer l'année universitaire.

- **Etape 4 : Validation de l'inscription**

La.le candidat.e fournit des données complémentaires à sa demande d'inscription au concours, en particulier l'établissement où il.elle effectue son année de PASS (établissement de l'année de référence).

La.le candidat.e établit également la liste ordonnée par ordre de préférence des écoles auxquelles il.elle souhaite postuler. Cette liste doit comprendre au minimum 2 écoles.

**Remarque :** Une fois l'établissement de référence connu, les écoles du réseau auxquelles la.le candidat.e peut postuler lui sont précisées.

La.le candidat.e accède à l'étape suivante une fois qu'il.elle a confirmé les informations saisies.

- **Etape 5 : Enregistrement de la candidature**

La.le candidat.e télécharge sa confirmation d'inscription au concours et procède au paiement des frais de concours : 95€ (gratuit pour les boursier.e.s du gouvernement français en 2021-2022).

## Constitution du dossier

Après enregistrement du paiement, la.le candidat.e doit télécharger le document contenant l'ensemble de ses dossiers de candidature (un dossier par école pour laquelle il.elle postule). Chaque dossier contient un récapitulatif des informations fournies lors de l'inscription.

La.le candidat.e complète chaque dossier en remplissant les informations demandées dans celui-ci et en fournissant les pièces suivantes :

- Une photocopie d'une pièce d'identité.
- Une photocopie du relevé de notes de l'examen du baccalauréat.
- Un certificat de scolarité pour l'année en cours.
- Pour chaque année en études depuis le bac, les relevés de notes et/ou de résultats (ECTS ou notes) produits par l'établissement d'origine. Ces relevés doivent être authentifiés (cachet et signature de l'établissement).

**Remarque :** Les relevés de notes de l'année 2021/2022 doivent faire apparaître la.les moyenne.s et/ou le.les rang.s de classement au concours de Santé (MMOP).

- Pour chaque année hors scolarité, tout justificatif indiquant la situation du.de la candidat.e durant cette année, les dates et la nature de cette interruption de scolarité (activité salariée, maladie, séjour à l'étranger, ...).

## Transmission du(des) dossier(s)

La.le candidat.e dépose en ligne, sur son espace candidat, un **dossier complet** pour chaque école pour laquelle il.elle postule.

## Admissibilité

Après évaluation du dossier de candidature, chaque candidat.e est déclaré.e soit admissible, soit non admissible à l'entretien.

Chaque candidat.e admissible doit, à partir de son espace candidat, prendre rendez-vous pour un entretien de motivation unique. Cet entretien se déroulera dans l'école la mieux classée par la.le candidat.e.

### Remarques :

- Tout.e candidat.e dont le dossier est incomplet sera éliminé.e du concours.
- L'entretien de motivation est obligatoire. Toute absence lors de l'entretien ou toute absence de prise de rendez-vous pour l'entretien est éliminatoire.

## Admission

### Classement :

Après l'entretien, chaque candidat.e admissible, non éliminé.e à l'entretien, est classé.e dans la liste de chaque école pour laquelle il.elle a postulé.

En fonction du nombre de places offertes par une école, et du nombre de candidats classés pour cette même école, sont établies une liste principale, et une liste complémentaire.

### Proposition d'admission :

Tout.e candidat.e se doit de suivre l'évolution des résultats d'admission sur son espace candidat lors de chaque période d'admission (voir calendrier page 19).

Lors de chacune de ces périodes, un.e candidat.e ne pourra avoir, au mieux, qu'une seule proposition d'admission. Cette proposition sera la meilleure possible en tenant compte :

- de l'ordre préférentiel de ses vœux,
- de son classement dans chaque école où il.elle est classé.e,
- et du nombre de places proposées dans chaque école.

### Réponse :

En cas de proposition d'admission dans une école de son choix, la.le candidat.e devra choisir entre l'une des réponses suivantes :

- **Oui déf.** : La.le candidat.e **accepte définitivement** l'école qui lui est proposée. Aucune autre école ne lui sera proposée par la suite.
- **Oui mais** : La.le candidat.e **accepte provisoirement** l'école qui lui est proposée mais en espère une autre mieux classée dans sa liste de vœux.
- **Non mais** : La.le candidat.e **refuse définitivement** l'école qui lui est proposée mais en espère une autre mieux classée dans sa liste de vœux.

### Remarques :

- En cas d'absence de réponse dans les délais impartis, la.le candidat.e sera considéré.e comme « démissionnaire » du concours Polytech et tous ses vœux seront annulés.
- Avant chaque période d'admission :
  - Lors de chaque période d'admission, chaque école peut limiter le nombre de candidats sur sa liste complémentaire ou supprimer totalement sa liste complémentaire.
  - la position d'un.e candidat.e en liste complémentaire peut ne pas évoluer, ou évoluer de manière négative ou positive.

### CALENDRIER PASS (voie nationale)

Pré-inscriptions	à partir du mercredi 6 avril 2022 9h
Date limite d'enregistrement de la candidature (paiement des frais de concours ou validation de la bourse)	date à venir
Date limite de dépôt ou d'envoi du(des) dossier(s)	date à venir
Date limite d'envoi des pièces complémentaires	date à venir
Publication de l'admissibilité à l'entretien <sup>1</sup>	date à venir
Début des prises de rendez-vous pour l'entretien <sup>1</sup>	date à venir
Entretien (obligatoire en cas d'admissibilité)	dates à venir
Résultats et début de la 1 <sup>ère</sup> période d'admission <sup>1</sup>	date à venir
Début de la 2 <sup>ème</sup> période d'admission <sup>1</sup>	date à venir
Rentrée en 2 <sup>ème</sup> année	Fin août ou début septembre 2022 suivant l'école d'admission

---

1. Ces étapes sont à effectuer sur l'espace candidat.